

PRESENTATION DE LA FORMATION / OBJECTIFS

Tout marin, à l'exception des personnes en charge des tâches spécifiques liées à la sûreté, employé ou engagé dans une capacité quelconque à bord d'un navire devant satisfaire aux dispositions du code ISPS, doit être titulaire d'un certificat de sensibilisation à la sûreté avant d'être affecté à quelque tâche que ce soit. Répondre à la norme STCW 2010 – Règle VI/6 – Section A-VI/6 – Tableau A-VI/6-1. Permettre la délivrance du Certificat de matelot de quart à la passerelle.

- ▶ **Débouchés métiers** : Tout marin, à l'exception des personnes en charge des tâches spécifiques liées à la sûreté, employé ou engagé dans une capacité quelconque à bord d'un navire devant satisfaire aux dispositions du code ISPS.
- ▶ **Suite de parcours possible** : Aucune
- ▶ **Équivalences** : Aucune
- ▶ **Passerelles** : Aucune

Prérequis

Conditions d'âge	Tout public
Diplômes obligatoires	Non concerné
Conditions spécifiques	Aptitude médicale
Visite médicale	<input checked="" type="checkbox"/>

Par un médecin des Services de Santé des Gens de Mer

MODALITÉS D'ORGANISATION

Informations collectives :		Dates de prochaines sessions :	
Date : Nous consulter	Heure : Nous consulter	Date : Nous consulter	Heure : Nous consulter

| **Prise de rendez-vous individuel** : sous 8 jours

| **Durée totale** : 1 jour

| **Rythme hebdomadaire** : En continu – 7 h / jour de formation

| **Formation en milieu professionnel** : Non concerné

| **Entrées/Sorties permanentes**

Intervenants, Matériels et Équipements

Equipe pédagogique :

Formateurs techniques diplômés : Commandants de Marine Marchande

Plateau pédagogique de 450 m² :

- Des salles de cours équipée du matériel pédagogique requis par le référentiel
- Centre ressources et plateforme d'apprentissage en ligne

Modalités pédagogiques

- Enseignement théorique et pratique en présentiel
- PAE Pratique d'Application en Entreprise
- FOAD Formation Ouverte à Distance synchrone
- FOAD Formation Ouverte à Distance asynchrone
- Session de regroupement (enseignement à distance)

Modalités d'évaluation / examens

Entretien Tests Mise en situation Contrôle continu

Taux de réussite aux validations en 2021 : 100 %

Note de satisfaction apprenants en 2021 : 5,4/6 soit 90 %

Taux d'insertion : Prochainement renseigné.

20 apprenants en 2021

Lieu de formation

Marseille – 04 91 07 75 18 | maritime@acpm.eu

Contacts | Adresses | Accessibilité : [Consulter nos sites](#)

Handicap : Un référent handicap est disponible pour toutes adaptations pédagogiques spécifiques « handicap » et pour plus de renseignements.



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & D'ADAPTATION DE PARCOURS

| Délais d'inscription : 2 semaines

i : Adaptation pédagogique possible

| Recrutement :

- Test des connaissances générales
- Test des connaissances techniques
- Mise en situation
- Entretien d'analyse des acquis, adéquation du projet et besoins formatifs

| Documents à fournir : Nous consulter.

| Possibilité de valider un/des blocs de compétences séparément

IMPORTANT Chaque bloc de compétences est décliné par un ou plusieurs modules de formation qui comporte(nt) tous les savoirs et apprentissages liés au(x) compétence(s) visé(s). Il n'existe aucune équivalence or bloc de compétence de la certification déjà acquis. L'évaluation de l'ensemble des modules de compétences est validée par la délivrance d'attestations de suivi avec succès de la Direction Interrégionale de la Mer.

COMPÉTENCES #1 S3 – Certificat de Sensibilisation à la Sûreté

Notions élémentaires sur la sûreté maritime et réglementation	2 h	
Signification et implications des différents niveaux de sûreté	1 h	
Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté	1h45	
Traitement des informations et communication concernant la sûreté	0h15	
Total	5 heures	105 €

> Attestation de compétences

Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation

Délivrance du Certificat de Sensibilisation à la Sûreté, sous conditions de validation, par la DIRM

Total de la formation **5 heures** **105 € TTC**

Total en Intra **Nous consulter**

Note : Cette formation peut être prise en charge par la Région SUD, sous conditions d'éligibilité.

Financement Contrat Apprentissage

Financement CPF

